

En) 103

UN NOUVEL ANOPHÈLE DE MADAGASCAR

Par A. GRJEBINE (*)

Au cours des prospections pour l'étude de la faune de Madagascar effectuées par l'Institut de Recherche Scientifique (O. R. S. T. O. M.) une nouvelle espèce d'Anophèle a été récoltée sur les Hauts Plateaux, dans la forêt du massif de l'Ankaratra. La localité exacte est la Station Forestière de Manjakatompny, forêt d'Ambahona, altitude 1.700 m. Le seul exemplaire capturé est une femelle prise au cours d'une chasse de nuit avec lampe à vapeur de mercure, par M. GRIVEAUD, le 5 juillet 1956. La forêt d'Ambahona est du type « forêt montagnarde » humide, de haute altitude avec sylve de lichens et fougères arborescentes, les arbres sont très ramifiés à feuillage réduit avec de très nombreux épiphytes, le sous-bois très réduit. L'abondance des mousses, des lichens et des épiphytes lui confère un aspect très particulier, féerique, étrange. Le groupement des végétaux est caractérisé par des Araliacées, Composées, *Weinmannia*, *Faurea forficuliflora* Bak. (Protéacées), *Peperomia*, Orchidées (*Bulbophyllum*), Fougères, Sélaginelles, abondent.

Anopheles griveaudi nov. sp.

FEMELLE : la femelle holotype est déposée dans les collections de l'I. R. S. M.

TAILLE : grande ; ailes de 5 mm, avec des écailles jaunâtres ; mésonotum couvert de larges écailles blanches, très denses ; les pattes sombres, avec une tache blanche sur le fémur de la patte 2.

TÊTE : occiput avec écailles noires ; vertex à écailles blanches ; front avec touffes de soies blanches. *Palpe* : 3 anneaux blancs étroits à la partie apicale des segments 2, 3, 4, l'apex du palpe clair, avec quelques écailles blanches à l'extrémité.

Pharynx : armature pharyngée très développée avec environ 16 paires de dents : la 1^{re} rangée est constituée de « cônes » et la 2^e rangée de bâtonnets. Les cônes sont sans racine, profondément enfoncés, très développés, présentant en vue antérieure, une base relativement étroite avec épine antérieure médiane sur le bulbe ; la partie médiane du filament comporte

(*) Séance du 14 décembre 1960.

30 OCT. 1963

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° / 2498

de très nombreuses épines latérales qui confèrent à la dent un aspect spiculé. Le filament, très long, se termine en pointe fine ; sur une dent de la région médiane, il est bifide, sur une autre trifide ; la crête des cônes présente des épines irrégulières, bien développées, nettement visibles en vue latérale et postérieure. Les bâtonnets sont difficiles à interpréter et leur étude nécessiterait d'autres exemplaires ; leur base est étroite et le bulbe, très élargi, est composé par une série d'épines courtes, dirigées un peu dans tous les sens. L'armature post-pharyngée comprend une série de dents avec crête d'épines parfois assez large formant surface épineuse, la dernière rangée est formée par des épines simples, coniques, bien développées. D'après l'armature pharyngée, l'espèce appartient au groupe *Myzomyia*.

THORAX : mésonotum couvert de très larges et courtes écailles en serpette, plates et incurvées ; *fovea* : glabres ; *lobe pronotal antérieur* : nombreuses soies, pas d'écailles ; *pronotum postérieur* : glabre, sans écailles ; *aire stigmatique* : 1 soie stigmatique ; *soies propleurales* : 1 seule soie ; *sternopleure* : 3 soies sternopleurales avec 3 écailles blanches, longues et dressées ; *lobe préalaire* : nombreuses soies préalaires, pas d'écailles ; *mésépiméron* : 5 soies mésépimérales supérieures, soies mésépimérales inférieures absentes, pas d'écailles ; *balanciers* clairs.

ABDOMEN : sans écailles.

AILE : couverte d'écailles longues et larges formant des aires jaune crème et noires. Longueur 5 mm.

Costa : 4 taches noires principales A, B, C, D et 6 secteurs blancs *a, a', b, c, d, e* ; le secteur *c* 2 fois plus court que la tache C ; nervure sous-costale avec secteurs noirs A et B ; *nervure 1*, avec petite interruption claire *b'* dans la partie proximale du secteur foncé B, pas d'interruption claire dans le secteur C.

Nervure 2 : tronc avec 3 taches noires, la première très étendue ; 2.1 avec 2 taches noires étendues ; 2.2 avec 2 taches noires, 2^e étendue ; *nervure 3* : claire avec 3 taches noires, la dernière large ; *nervure 4* : tronc avec 2 taches noires et une petite basale ; 4.1 claire avec 2 taches noires ; 4.2 presque entièrement noire ; *nervure 5* : tronc clair à 2 taches noires ; 5.1 sombre, les écailles de 5.1 et 5.2 sont presque toutes larges et courtes comme celles du tronc ; *nervure 6* : à écailles larges et courtes, partie apicale noire. *Frange alaire* avec 8 taches claires crémeuses se situant aux extrémités des nervures et la dernière au niveau de la moitié de la *nervure 6*.

PATTES : noires, avec tache blanche sur le fémur de la patte II, anneaux clairs réduits à l'extrémité des articles suivants de la patte III : tibia, 1^{er}, 2^e et 3^e articles tarsiens.

DISCUSSION. — Cette espèce dont la taille est très grande (longueur de l'aile : 5 mm.) a pour caractères principaux : mésonotum couvert d'écailles larges et plates, crème ; 4 anneaux pâles sur la palpe ; ailes crème à écailles jaunâtre crème, avec le 2^e secteur principal sombre interrompu par une petite tache claire ; tronc de la veine 5 avec 2 taches sombres, dont la 2^e est située juste avant la fourche. Frange alaire, à secteurs clairs aux extrémités des nervures et à la moitié de la *nervure 6*. Les pattes noires à tache blanche sur le fémur

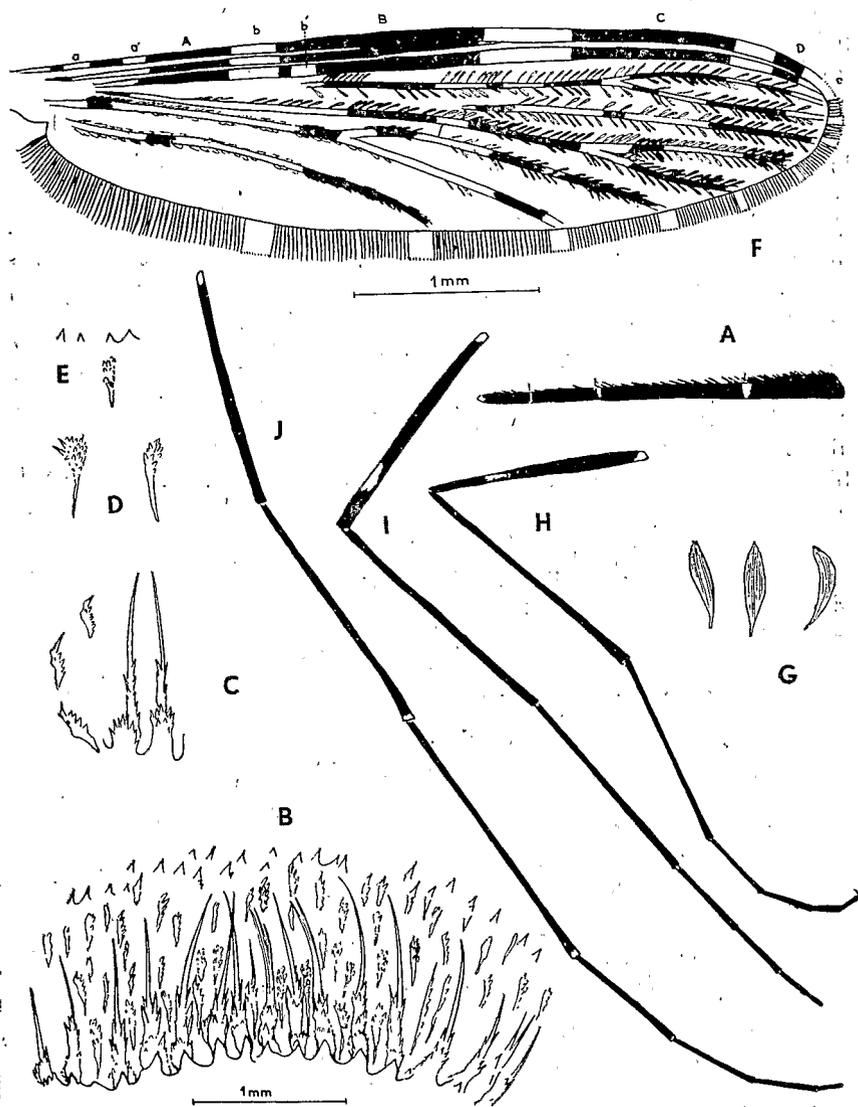


Fig. 1. — *Anopheles griveaudi* Grjebine ♀ holotype,
loc. Manjakatomp, district Ambatolampy, Madagascar.

A) palpe. B) armature bucco-pharyngée, vue antérieure. C) dents post-pharyngées du pharynx. D) écailles du mésonotum. H) patte I. I) patte II. J) patte III.

de la patte 2 et anneaux pâles réduits sur les articles 1, 2, 3 du tarse de la patte postérieure.

Au point de vue systématique, cette espèce, qui avait été portée sur la carte de répartition des Anophèles de Madagascar (1958)

sous le nom de *An. garnhami* var. *griveaudi*, peut en effet se placer près de *A. garnhami*, mais les écailles du mésonotum sont tout à fait différentes et nettement plus larges que celles de cette espèce; en outre, le pharynx de *A. garnhami* présente des cônes à base étroite comportant de petites épines latérales, le filament étant long, simple, pointu, en même temps les bâtonnets sont petits, simples, étroits et l'armature post-pharyngée est formée d'épines simples sans rangée régulière. Les caractères énumérés ci-dessus diffèrent totalement de ceux observés chez *An. griveaudi*, notamment les cônes présentent de fortes épines latérales sur la partie basale du filament et le filament est bifide sur les dents centrales.

L'aile de *A. garnhami* diffère de celle de l'espèce décrite, par la base de la costa, qui présente deux taches claires supplémentaires chez *A. griveaudi*, les branches de la deuxième nervure et la frange alaire comportant des taches claires supplémentaires. Les écailles blanches du mésonotum sont nettement plus larges chez *A. griveaudi*.

A. griveaudi n. sp. peut être classé, par sa structure pharyngée, dans le groupe *Myzomyia* Christophers, série (b) qui comprend *A. demeilloni* Evans, *A. freetownensis* Evans, *A. garnhami* Edw., *A. keniensis* Evans, *A. macmahoni* Evans.

(Institut Scientifique de Madagascar, O. R. S. T. O. M.).